



### Atelier « Prescrire et accompagner : quelles conditions de réussite ? »

Éléments de constat : il y a une forte déperdition entre les orientations et les départs en mobilité (ex : environ 1 tiers des jeunes pour les stages). Il y a par exemple beaucoup de jeunes qui se positionnent sur un dispositif qui ne leur correspond pas et qui doivent parfois annuler. Enfin, il y a enfin de nombreux jeunes qui ne sont pas prêts pour partir à l'étranger.

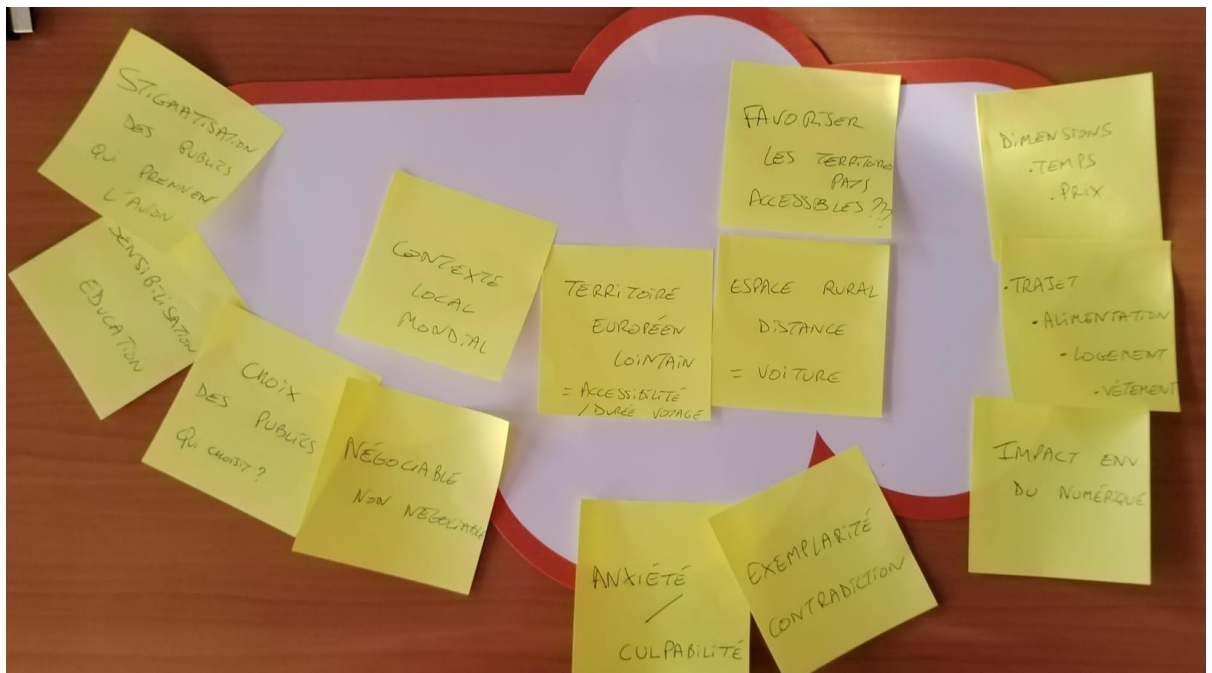
Par ailleurs, les chargées de projet ont un rôle très précis lié à la mise en place du projet de mobilité (gestion logistique, préparation, coordination partenariale...). Elles n'ont donc pas de compétences pour accompagner plus en profondeur les jeunes par rapport à leurs difficultés.

#### Éléments de réponse :

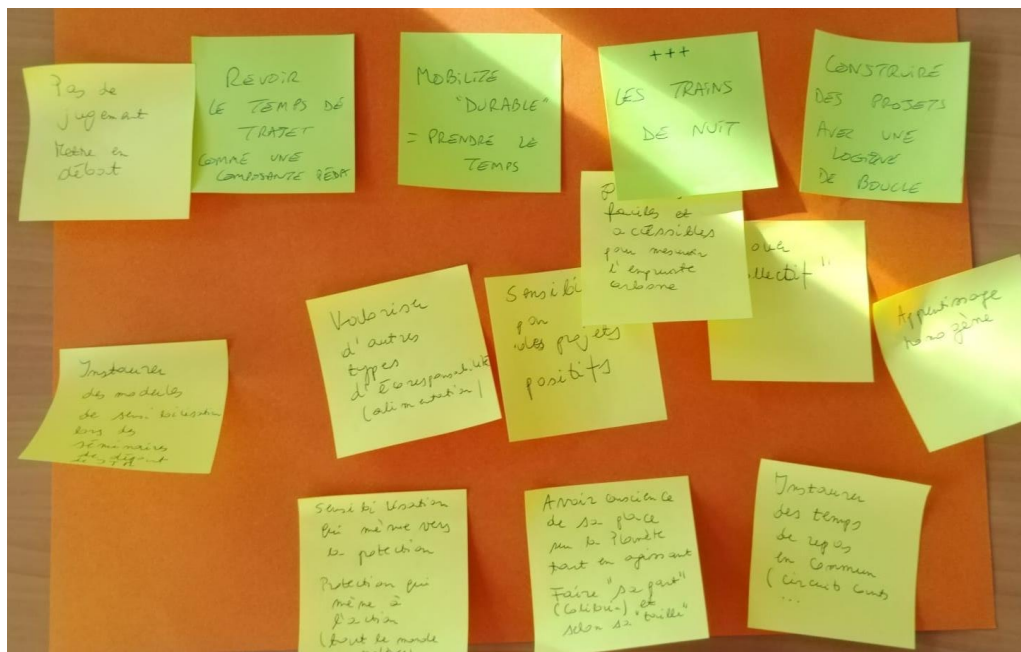
- Pour les situations liées au handicap reconnu (RQTH), il y a une possibilité de s'appuyer sur les compétences d'accompagnement de XX. Par contre, lorsqu'il n'y a pas de reconnaissance, il n'est pas sûr que cela soit possible. Généralement, les jeunes en situation de handicap ne partent pas en mobilité et, s'ils le décident, ce sera souvent de manière précipitée et parfois sans avoir bien la certitude de pouvoir le faire.
- Une des questions est celle de la prescription et des conditions dans lesquelles elle s'effectue. Il est précisé qu'il y a des orientations plus ou moins sûres en fonction de la connaissance des jeunes accompagnés. Parfois, les jeunes ont été prescrits par d'autres organisations ou d'autres collègues sans qu'une information suffisante ait été transmise.
- Il est précisé qu'il n'y a pas de critères objectifs sur lesquels s'appuyer pour sélectionner un jeune. Parfois, à JTM, il y a des entretiens et des formations qui permettent de percevoir des difficultés chez les jeunes mais sans que cela soit objectivé. Le dossier de candidature ne permet pas d'avoir des informations utiles pour avancer sur ce problème. Une idée est de rendre obligatoire la mention de la personne référente du jeune dans son dossier. Il est aussi important d'ajouter des cases à cocher en rapport avec les différents types de situation.
- Dans le même sens, il y a un constat à peu près identique pour l'accompagnement après le projet. Ainsi, il n'y a pas forcément de lien entre la personne référente et le chargé de projet à JTM pour réfléchir ensemble à l'évaluation du projet et à l'après.

**Atelier « Injonction aux mobilités durables et stigmatisation des publics éloignés »**

Les constats :



Les pistes de solutions :



**Perspectives :** Un travail de réflexion approfondie sur les questions environnementales est initié dans le cadre du COREMOB et porté par l'association CICODES.